## LE RELAIS PETITE ENFANCE (RPE)

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, en application du décret 2021-1115 du 26 août 2021, le Relais Assistantes Maternelles (RAM) a changé de nom. Il est désormais désigné sous le terme de Relais Petite Enfance (RPE)

Soutien précieux pour les parents à la recherche d'un mode de garde pour leurs enfants (individuel ou collectif) et pour les parents qui emploient un(e) assistant(e) maternel(le) ou un(e) employé(e) de maison garde d'enfant, le RPE accompagne aussi dans leurs démarches les personnes souhaitant exercer les métiers de la petite enfance.

Il accueille aussi, dans le cadre d'activités d'éveil, les assistantes maternelles et les gardes d'enfants à domicile avec les enfants, et organise des réunions d'information administrative et de réglementation pour les assistantes maternelles, les garde à domicile et les familles.

Le RPE est un guichet unique d'information sur les modes d'accueil petite enfance de 0 à 3 ans. C'est un service gratuit à destination des familles et des professionnels de la petite enfance.

# Vous êtes parent ou futur parent à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant qui va bientôt naître ou âgé de moins de 3 ans ?

Le Relais Petite Enfance (RPE)
Après inscription préalable sur le site www.monenfant.fr

- Vous informe sur :
- Les différents modes d'accueil sur le territoire et sur leur coût ( Accueil collectif régulier ou occasionnel, assistante maternelle, MAM, garde d'enfant à domicile)
- Les avantages et les inconvénients des différentes solutions d'accueil des jeunes enfants
- Les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre
- La législation en cours en matière de droits et obligations des employeurs
- Vous oriente et vous met en relation avec les assistants(tes) maternels(les) disponibles. Communication des listes des assistantes maternelles sur le territoire
- Vous accompagne dans vos démarches administratives en tant qu'employeur (Contrat de travail, bulletin de salaire, CAF, URSSAF, impôts...)
- Vous propose des réunions d'information avec des partenaires (CAF, PMI...)

# Vous êtes assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou employé(e) de maison : garde à domicile ou candidat(e) aux métiers de la Petite enfance ?

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un lieu d'information, d'écoute et d'orientation

- Vous informe sur:
- Le métier d'assistant (e) maternel (le) et modalité d'obtention de l'agrément
- Les conditions d'exercice des professions de la Petite enfance
- Le statut, les droits et les devoirs des assistants(tes) maternels(les) et des gardes à domicile en tant

que salarié

- Vous met en relation avec des familles à la recherche d'un mode de garde pour leur enfant
- Vous propose des animations collectives avec les enfants qui vous sont confiés
- Vous soutient et vous écoute en cas de difficultés
- Vous permet de partager votre expérience et votre pratique quotidienne en rencontrant d'autres professionnels de la petite enfance

# Vous êtes assistant(e) maternel(le) ou garde d'enfant à domicile et souhaitez que les enfants que vous accueillez côtoient d'autres enfants ?

Le Relais Petite Enfance (RPE) vous propose...

- Des jeux
- Des ateliers d'éveil
- Des activités de psychomotricité
- Des animations et spectacles
- Des sorties découvertes
- Des moments de partage ouverts (sur inscription) aux assistants(tes) maternels(les) et aux gardes d'enfants à domicile des communes de Saint-Cyprien, Alénya, Corneilla-Del-Vercol, Latour-Bas-Elne et Théza, avec les enfants qui leur sont confiés.

### Renseignements

Relais Petite Enfance

Espace François Nourissier Avenue Maréchal Leclerc - 66750 Saint-Cyprien Tél. 06 63 37 43 29

Mail: rpe@stcyprien.fr

### Accueil du public (sur rendez-vous) et permanences téléphoniques :

- Lundi et vendredi de 11h30 à 16h
- Mercredi de 11h30 à 13h30
- Mardi et jeudi de 11h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Animations collectives: Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis matin de 9h30 à 11h15

#### Documentation à disposition des assistants(tes) maternels(les)

### Permanences administratives (<u>sur rendez-vous uniquement</u>):

- Mairie d'Alénya : les premiers jeudis du mois de 14h15 à 16h15
- Maison de la Jeunesse de Corneilla Del Vercol : les 2º jeudis du mois de 14h15 à 16h15
- Mairie de Théza : les 3º jeudis du mois de 14h15 à 16h15
- Mairie de Latour-Bas-Elne : les 4º jeudis du mois de 14h15 à 16h15